

# La France Mutualiste & VOUS

Le magazine de vos questions d'argent

DIVERSIFICATION

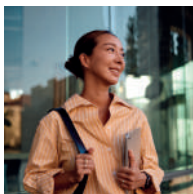


## VOTRE ÉPARGNE

Le risque, parlons-en !

## MÉTÉO ÉCO

Rien ne vaut quelques indicateurs pour y voir plus clair



## PORTRAIT ROBOT

L'investisseur défricheur

JEUNES INVESTISSEURS

# LES NOUVEAUX EXPLORATEURS



Le contexte économique et social complexe et les nouvelles technologies ont engendré de nouveaux comportements en matière d'investissement. Suivez le guide !

LOI DE FINANCES



## À VOS CÔTÉS

Quoi de neuf pour votre épargne en 2026 ?



## SUR LE TERRAIN

À La Défense, avec notre équipe de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



## 4 Météo éco

Quand l'actu s'accélère, rien ne vaut quelques indicateurs pour y voir plus clair.



## 6 Votre épargne

Le risque, parlons-en!



## 12 À vos côtés

Quoi de neuf pour votre épargne en 2026 ?



## 14 À la une

Les jeunes investisseurs montrent-ils le chemin des pratiques de demain ?



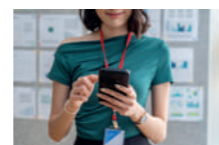
## 20 À vous de jouer

Êtes-vous maître dans l'art de déjouer les arnaques ?



## 22 Sur le terrain

À La Défense, avec notre équipe de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.



© Getty Images, Keeproll

## 26 Votre mutuelle

Nos sondages aujourd'hui pour comprendre vos investissements de demain.

# Partager pour protéger

**Voilà notre raison d'être.** Celle de La France Mutualiste, celle de notre Groupe Malakoff Humanis, celle du modèle mutualiste.

En effet, si notre mutuelle est à but non lucratif, elle se doit d'être performante pour faire fructifier l'argent que vous nous confiez et, au final, vous verser au moins 85 % du rendement dégagé. Début 2026, nous avons reversé 90 % du résultat financier de 2025 à nos adhérents.

Mutualiser et redistribuer, c'est cela « partager ». Partager pour protéger : protéger vos projets, protéger votre famille, protéger votre avenir, protéger votre retraite...

Les événements du monde qui se succèdent depuis quelques mois bousculent les équilibres géopolitiques. Ils ont d'ores et déjà des répercussions sur notre vie quotidienne.

Pour les équipes de La France Mutualiste, il s'agit d'anticiper autant que possible les conséquences financières internationales pour adapter ses investissements et protéger votre épargne. C'est ainsi que nous pouvons vous aider à préparer l'avenir.

**« Notre modèle mutualiste est un cercle vertueux »**

Partager pour protéger est également notre ligne de conduite pour nos engagements mutualistes : 3,7 millions d'euros y ont été consacrés en 2025. Cela inclut le fonds social et d'entraide en faveur de nos adhérents (voir page 27), les œuvres sociales menées en faveur

de la communauté Défense et Sécurité, les projets de transmission de l'histoire des combattants portés par notre fondation d'entreprise et les très nombreuses actions soutenues par les comités mutualistes dans vos régions.

Cela inclut également les trois jours accordés à nos salariés dans l'année pour se mettre au service d'associations.

Notre modèle mutualiste est un cercle vertueux : plus nous développons La France Mutualiste, plus nous contribuons à protéger nos adhérents et leurs familles, et plus nous pouvons nous engager utilement dans la société.

**Dominique Burrett,**  
président de La France Mutualiste



© Philippe Barbosa



Jun 2026 - n° 92

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burrett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Rédacteur en chef : Gilles Bouly de Lesdain - Comité éditorial : Christophe Candellier, Nicolas Flambeaux, Magali Gloire-Savalle, Céline Jacquier, David Lombard, Florence Mattlinger, Madeleine-Sophie Mattiati, Maëva Petiot, Sarah Portnoï, Joa Scetbon, Baptiste Yon - Réalisation graphique du magazine : Studio Babies - Secrétariat de rédaction : Judith Léviton - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri-Becquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - Numéro CPPAP 1129 M 07058 - Crédit couverture : illustration © Bulma/Colagene, photo ©Getty Images/Gonzalo Azumendi. Prix au numéro : 0,30 €.

Chiffres récoltés le 22/04/2026

## La donnée du trimestre

# 119,50 \$

C'est le prix record atteint par le baril de pétrole Brent le 9 mars 2026. C'est l'expression de la très forte volatilité des cours énergétiques

Source : Reuters

## Hausse des taux et résistance des actions

Par Philippe Crevel, directeur général du Cercle de l'épargne



Avec le déclenchement de la guerre en Iran, le 28 février dernier, la France et, plus globalement, l'ensemble de l'économie mondiale doivent faire face à un nouveau choc énergétique, après celui de 2022.

Le baril de pétrole (Brent) évolue au gré des annonces des protagonistes entre 90 et 110 dollars.

Le taux d'inflation est passé, en rythme annuel, de 0,3 % à 1,7 % de janvier à mars. La hausse devrait se poursuivre dans les prochains mois. Dans un tel contexte, les gouvernements sont contraints de revoir à la baisse leur taux de croissance. Celui de la France ne devrait pas dépasser 0,9 % en 2026.

Sur le marché des dettes souveraines, les taux d'intérêt sont en hausse, les investisseurs intégrant le retour de l'inflation et le dérapage éventuel des déficits publics. Le taux de l'OAT à dix ans est ainsi passé de 3,3 % à 3,8 % au cours du mois de mars, amenant une progression des taux des crédits immobiliers.

Les marchés « actions » font preuve d'une réelle solidité en ne surréagissant pas à l'onde du choc pétrolier. Le CAC 40 n'a reculé que de 4 % au cours du premier trimestre et le S&P500 est resté relativement stable. Les investisseurs croient à la résilience des entreprises face à la hausse du coût de l'énergie et à une résorption du conflit avant l'été. ■



## Valeurs à suivre

Rendement sur le Livret A\*

Source : service-public.fr

# +1,5%

\* Modification effective au 01/02/2026

Valeur du CAC 40 en France sur un an glissant

Source : Bloomberg, du 30 avril 2025 au 31 mars 2026



# 740 M€

C'est le montant de la décollecte nette sur le Livret A en février 2026, après un recul record de 1,87 milliard d'euros en janvier : les Français ont plus retiré d'argent de leurs livrets A qu'ils n'en ont versé. Ce mouvement peut s'expliquer par la baisse de son taux de rémunération, passé de 3 % à 1,5 % en un an, qui détourne progressivement les épargnants vers des placements jugés plus attractifs, comme l'assurance vie.

Source : Caisse des dépôts

« Taux du marché » des prêts immobiliers sur 20 ans

Source : Baromètre Empruntis 20/04/2026

# 3,45%

Valeur du S&P 500 aux États-Unis sur un an glissant

Source : Bloomberg, du 30 avril 2025 au 31 mars 2026



# 4,6%

Le commerce mondial a augmenté de 4,6 % en 2025, malgré une hausse généralisée des droits de douane. Une performance inattendue dopée en partie par les investissements dans l'intelligence artificielle (IA). Selon l'Organisation mondiale du commerce, les échanges de marchandises devraient progresser de 1,9 % en 2026. Mais la guerre au Moyen-Orient rend cette prévision incertaine, et pourrait amputer la croissance du commerce de 0,5 point.

Source : OMC

# 164 M€

C'est le montant des avoirs qui ont été restitués en 2025 par la Caisse des dépôts aux titulaires de comptes bancaires (livrets A, LDDS, comptes courants...) et contrats (épargne salariale, assurance vie, retraite supplémentaire...) inactifs. Cette somme est en hausse de 8 % par rapport à 2024. Plusieurs milliards d'euros dormiraient encore, en attente d'être réclamés par leurs propriétaires.

Source : Caisse des dépôts

## Indicateurs macro-économiques



Augmentation des prix à la consommation sur un an en mars 2026 :

Source : Insee

# +1,7%

Taux de chômage en France métropolitaine

Source : Bloomberg

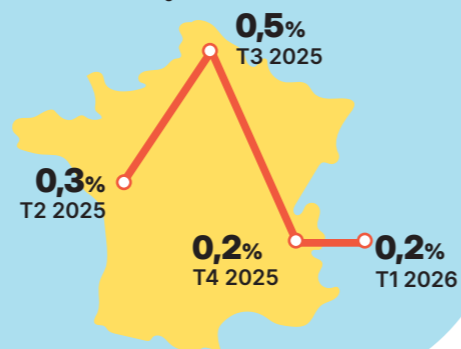
# 7,87% vs 7,47%

T1 2026

T1 2025

Progression du PIB en France sur 1 an

Source : Bloomberg



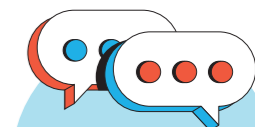
# 1€

La loi de finances 2026 instaure le repas – entrée, plat, dessert – à un euro dans les restaurants universitaires pour tous les étudiants, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. Cette mesure vise à lutter contre la précarité étudiante.

Source : Bercy Infos

Le livret A, il faut le remplir à ras bord ? Réponse sur l'appli Flouze ! Disponible au téléchargement sur Android et Apple

la question **Flouze**



## LEXIQUE

### Brent

Le Brent est un type de pétrole extrait principalement des champs pétroliers de mer du Nord. Le baril de Brent sert de référence pour déterminer le prix du pétrole en Europe et dans une majorité du monde, contrairement au pétrole WTI, produit aux États-Unis et servant de référence américaine.

### ETF

Un ETF (*Exchange Traded Fund*) est un placement collectif qui cherche à suivre l'évolution d'un indice boursier (CAC 40, Nasdaq...). Appelé aussi *tracker*, l'ETF est coté en continu, tout au long de la journée.

### LFSS

La LFSS (loi de financement de la sécurité sociale) détermine les conditions de l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Elle est votée chaque année par le Parlement, en même temps que la loi de finances qui détermine le budget de l'État.

# Le risque, parlons-en!



© Getty Images, Westend61

Vous hésitez à investir en Bourse par peur de tout perdre ? Vous trouvez que vous pourriez aller **chercher plus de performance** qu'avec votre fonds en euros, mais les unités de compte vous effraient ? Derrière ces hésitations se cache une notion essentielle et souvent mal comprise : **le risque**. En finance, il ne se résume pas à la possibilité de perdre de l'argent. Il recouvre des **réalités multiples**, parfois contre-intuitives. Plongée dans un concept qui peut faire peur !



**Q**uand on parle de placement risqué, on pense immédiatement aux actions qui peuvent perdre 30 % de leur valeur en quelques mois. Mais cette vision est incomplète : le risque mesure avant tout l'incertitude, c'est-à-dire l'amplitude des variations possibles d'un investissement.

Un fonds euros affiche généralement un rendement relativement stable, souvent compris ces dernières années autour de 2 à 3 %, voire proche de 4 %, là où un fonds actions peut rapporter +20 % une année, -15 % la suivante, puis +10 % la troisième. Ces fluctuations s'appellent « la volatilité ». Plus un placement est volatil, plus son niveau de risque est élevé.

Mais le risque ne se résume pas à la seule volatilité. Pour un jeune de 30 ans qui épargne pour sa retraite, le vrai danger n'est pas de voir son portefeuille fluctuer mais de ne pas disposer de suffisamment d'argent à 65 ans. En refusant toute volatilité, il risque de ne pas atteindre son objectif. Le risque, c'est aussi se priver aujourd'hui des moyens d'atteindre ses ambitions de demain.

## Le SRI, votre boussole du risque

Pour aider les épargnants, tous les supports d'investissement affichent obligatoirement un indicateur synthétique du risque, le SRI (Synthetic Risk Indicator). Il se présente sur une échelle de 1 (risque très faible, fonds monétaires) à 7 (risque très élevé, actions de marchés émergents). Calculé principalement à partir de la volatilité historique observée sur les cinq dernières années, complétée par la solvabilité de l'émetteur, il figure sur le « document d'informations clés » (DIC) de chaque support.

## Et moi alors ?

« Quel niveau de risque est fait pour moi ? »

**Demandez-vous plutôt le risque que vous êtes en mesure d'assumer aujourd'hui !**

**Si vous disposez d'un horizon de plus de dix ans, vous pouvez construire une allocation intégrant une part d'actions. Le temps réduira l'impact des variations temporaires.**

**Si au contraire vous avez un projet proche (achat immobilier, besoin de liquidités, transition professionnelle...), mieux vaut privilégier des supports moins volatils.**

**Demandez-vous aussi comment vous réagissez aux baisses : êtes-vous prêt à voir votre épargne reculer temporairement sans remettre en cause votre stratégie ?**

**Dans tous les cas, votre conseiller est là pour vous aider à construire une allocation cohérente avec votre situation personnelle.**

Utile, le SRI a cependant ses limites. Il ne dit rien du risque de devoir vendre au mauvais moment faute de liquidités, ni du risque de paniquer en cas de chute des marchés. C'est là qu'intervient la psychologie du risque.

## Et vous, quelle est votre psychologie du risque ?

L'économiste Daniel Kahneman, Prix Nobel d'économie 2002, l'a démontré : les humains sont irrationnels face au risque. Ses travaux révèlent que la peur de perdre est ressentie environ deux fois plus intensément (parfois davantage) que le plaisir de gagner\*. Résultat : beaucoup d'épargnants achètent quand les marchés montent et vendent quand ils baissent. On achète cher et on vend bas, exactement l'inverse de ce qu'il convient de faire !

Pour protéger l'investisseur de ce biais, tout conseiller est tenu d'établir un profil investisseur. Le meilleur portefeuille n'est pas le plus performant sur le papier, mais celui que l'investisseur sera capable de tenir. Si un placement empêche de dormir ou pousse à vendre à la première baisse de 10 %, il est trop risqué, quel que soit son SRI.

## Le grand paradoxe

Sur un an, les actions peuvent perdre 20, 30, voire 40 % de leur valeur, comme en 2008. Mais sur vingt ou trente ans, elles ont en moyenne constitué l'une des classes d'actifs les plus performantes. Les fluctuations se lissent et la tendance de fond finit par s'imposer, même si aucune garantie n'existe pour l'avenir. À l'inverse, un placement à faible volatilité comme le fonds euros peut comprendre un risque d'inflation si cette dernière augmente brutalement : le capital est garanti, mais le pouvoir d'achat s'érode si les rendements restent durablement inférieurs à la hausse des prix. Le risque s'apprécie donc toujours à l'aune d'un horizon et d'objectifs précis.

## La diversification, votre carte maîtresse

Le risque global d'un portefeuille n'est pas la somme des risques de chacune de ses composantes. Un portefeuille mêlant plusieurs types d'actifs (actions, obligations, immobilier, monétaire...) voit son risque global diminuer, car les fluctuations d'un actif peuvent compenser celles d'un autre. C'est là l'effet de la diversification. Un levier puissant pour réduire le risque, sans l'annuler complètement, et sans pour autant renoncer à la performance ! ■

\* Voir Kahneman, D. & Tversky, A., « Prospect Theory: An Analysis of Decision under Risk », *Econometrica*, vol. 47, N°2, 1979, pp. 263-291.

## CHIFFRÉ

## LE SRI EN UN COUP D'ŒIL

Chaque support d'investissement affiche obligatoirement son niveau de risque sur une échelle de 1 à 7, le SRI. Du fonds monétaire quasi sans risque aux actions des marchés émergents les plus volatiles, ce baromètre vous permet de situer d'emblée le profil de risque de votre placement.

RISQUE TRÈS ÉLEVÉ



RISQUE TRÈS FAIBLE

- 1-2. Fonds en euros
- 3. Fonds obligataires, actions et convertibles, allocations mixtes défensives, etc.
- 4-5. Actions, allocations mixtes équilibrées et offensives, immobilier, etc.
- 6. Actions volatiles (valeurs technologiques, IA, pays émergents), dette privée, matières premières, etc.
- 7. Fonds indexés sur les crypto-monnaies, matières premières et devises avec effets de leviers, etc.

Chaque classe d'actif, présentée ici à titre d'illustration, peut se retrouver dans plusieurs niveaux de SRI. Le document d'informations clés (DIC) de chaque support financier précise le niveau de SRI associé.

## PROFILS DE GESTION

# Prenez les commandes de votre épargne

Il y a un monde entre jouer son patrimoine sur les marchés comme un trader de cinéma et laisser son conseiller gérer son portefeuille sans rien y comprendre. **Découvrez la gestion profilée**, qui vous garantit un pilotage professionnel de votre épargne tout en s'adaptant finement à vos choix.



risque, qui n'est parfois pas là où on l'attend : ne pas avoir un taux de rendement suffisant en est un, par exemple. Il est trop souvent négligé par les investisseurs les plus prudents. Ces derniers ont tendance à opter pour un fonds 100 % en euros qui ne leur permet pas d'atteindre leurs objectifs, alors qu'une part en unités de compte bien gérée pourrait le faire. Les unités de compte comprises dans le profil de gestion sélectionné sont conçues pour offrir un potentiel de rendement plus important que le fonds en euros. Mais dans le même temps, cet investissement comporte un risque puisqu'elles sont soumises aux fluctuations du marché.

### Parlez d'argent avec votre conseiller, encore... et encore !

Un conseiller a à cœur de tenir compte des souhaits de son client. Il garde à l'esprit la nécessité de sécuriser son portefeuille en le diversifiant suffisamment. Il peut également offrir une vision élargie sur la finance durable, laquelle va bien au-delà des aspects environnementaux et peut aussi contribuer à la souveraineté économique. Cela passe par exemple par le soutien aux entreprises françaises et européennes. En un mot, vous avez tout à gagner à en parler avec votre conseiller !

### Votre investissement vous ressemble

En croisant ces différents paramètres, un conseiller ou un gérant de fonds peut vous proposer une solution parfaitement adaptée à vos aspirations. Cette solution, c'est le profil de gestion. Il sait mesurer le

## Et moi alors ?

### Et si je change d'avis ?

La vie avance et il est tout naturel de voir parfois ses priorités se modifier. C'est pourquoi il vous est régulièrement demandé d'actualiser vos questionnaires d'appétence au risque et à la finance durable. Vos réponses ne sont pas gravées dans le marbre et vous pouvez parfaitement les refaire et obtenir des résultats différents. Votre conseiller pourra alors ajuster la solution qu'il vous propose, pour s'adapter à vos préférences dans une optique d'amélioration continue.

### Quel est le meilleur moment pour revoir mes choix ?

Quand vous le souhaitez ! Votre conseiller vous consulte périodiquement, mais vous pouvez également en faire la demande à votre guise. Il est d'ailleurs utile de vous poser de temps en temps la question : mes attentes ont-elles évolué ? N'hésitez pas aussi à vous intéresser personnellement à l'actualité financière, il n'y a pas mieux pour enrichir cette réflexion et nourrir l'échange avec votre conseiller !

# Votre épargne au service de la ville durable

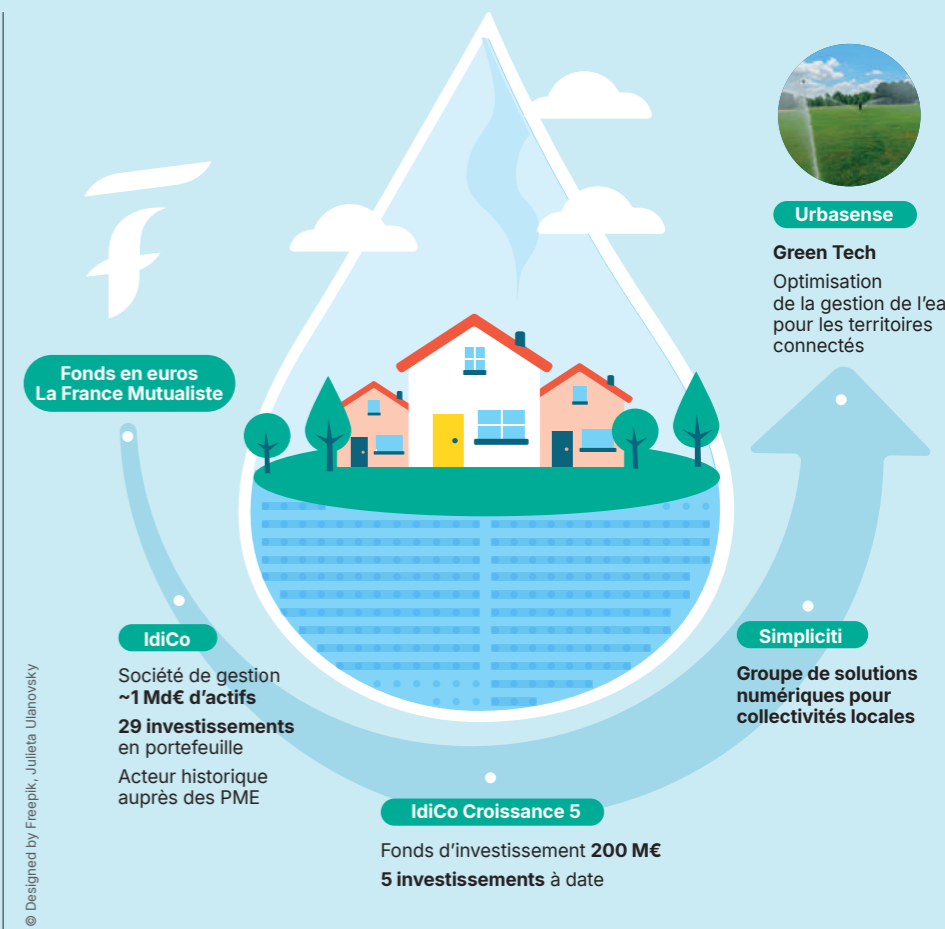
Fidèles à notre politique d'investissement durable\*, le fonds en euros de votre mutuelle investit via le fonds **IdiCo Croissance 5** dans la société **Urbasense**. Une entreprise qui allie recherche de potentiel financier et contribution à un avenir plus vert et plus responsable. **Explications.**

Plus ou moins directement, vous avez subi les coûts socio-économiques de la sécheresse 2022 en France, qui se sont élevés à 5,6 milliards d'euros. Un événement exceptionnel mais amené à se répéter. En face, le *Plan pour une gestion résiliente et concertée de l'eau* lancé en 2023 à l'échelle de la France, et en 2025, la *Stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau* en Europe.

Le secteur de la Green Tech n'a pas attendu la prise de conscience des politiques publiques. Parmi ces nouveaux acteurs, **Urbasense**, spécialisé dans les solutions technologiques de suivi agronomique des arbres en milieu urbain dans leurs trois premières années. Pour l'entreprise née en 2015 dans les Yvelines, l'enjeu est de réduire le taux de mortalité des arbres en optimisant l'alimentation en eau grâce à des capteurs connectés. À la clé, des gains écologiques (meilleur taux de survie, gain hydrique d'environ 50%), financiers (coût moindre des jeunes spécimens, économie d'eau) – mais aussi de santé publique (amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, etc.).

### Urbasense, un choix pour votre épargne

« En acquérant **Urbasense** en décembre 2025, **Simpliciti** poursuit son engagement en faveur de la transition écologique des villes », se félicite Étienne Chemel, directeur d'investissements **IdiCo**. En effet, ce rapprochement enrichit l'offre de service démarrée avec l'acquisition de **GreenCityzen**, localisé à Marseille, et dont les solutions pilotent l'exploitation des réseaux par les données. « Nous innovons pour mieux gérer l'eau – consommation, valorisation,



© Designed by Freepik, Julieta Ulanovsky

préservation – et végétaliser les villes, avec l'ambition d'offrir des performances solides aux investisseurs », poursuit Étienne Chermel.

### L'investissement, expression d'une ambition

« En tant qu'actionnaire majoritaire de **Simpliciti**, **IdiCo Croissance 5** intervient comme partenaire tant financier que stratégique », explique Sacha Talmon, directeur associé, en charge du fonds **IdiCo Croissance 5**,

qui poursuit : « Nous visons un rendement d'environ 20 % par an pour nos investisseurs. Mais derrière ce chiffre, il y a surtout un engagement concret : pendant cinq à six ans, **IdiCo** est présent aux côtés de **Simpliciti** pour l'aider à recruter, à conquérir de nouveaux marchés, à intégrer de nouvelles acquisitions. Notre objectif final, c'est que la société soit plus forte à notre sortie qu'à notre entrée, pour ses clients, ses équipes et ses futurs actionnaires. »

\* Notre rapport d'investissement socialement responsable (ISR) est disponible sur notre site, rubrique « Publications ».



CAS PATRIMONIAL

# HENRI ET L'ART DE BIEN TRANSMETTRE

À 89 ans, Henri avait patiemment constitué une épargne importante en saisissant chaque opportunité au fil de sa vie et en laissant travailler son argent. Peu avant son décès, il avait revu ses clauses bénéficiaires avec son conseiller, Florent Rudoni. Une décision déterminante : **sa transmission a pu être envisagée sur plusieurs générations**, grâce à une clause adaptée, à l'usage judicieux de la renonciation et à l'utilisation des dispositifs de donation.

## Fiche familiale

**PÈRE**  
**Henri**, 89 ans, retraité du secteur de la santé  
**Sylvette**, 83 ans, son épouse  
**Régime matrimonial** : communauté réduite aux acquets

**ENFANTS**  
**Jérémie**, 60 ans  
**Chloé**, 58 ans – sans enfant  
**Frédéric**, 57 ans – sans enfant

**PETITS-ENFANTS**  
**Maude** (29 ans) et **Paul** (27 ans), enfants de Jérémie

- Photographie du patrimoine de Henri**
- Patrimoine immobilier : 420 000 euros
  - Retraite mutualiste du combattant (RMC) ouverte en 1981
  - Contrat retraite ouvert en 1990
  - Contrat d'assurance vie DSK ouvert en 1999
  - Contrats multisupports (issus de Fourgous 2006/2017) ouverts en 1993 et 1998
  - PEA, livrets liquidités
  - Total des actifs financiers des contrats assurance vie : 700 000 euros

### Barème des droits de succession en ligne directe (art. 777 du CGI)

TARIF APPLICABLE	BARÈME APPLICABLE
≤ 8 072 €	5 %
8 072 € à 12 109 €	10 %
12 109 € à 15 932 €	15 %
15 932 € à 552 324 €	20 %
552 324 € à 902 838 €	30 %
902 838 € à 1 805 677 €	40 %
> 1 805 677 €	45 %

### Les dispositifs de donation

Dispositif	Montant	Conditions	Article Code général des impôts (CGI)	Notes
DONATIONS PARENT → ENFANT	100 000 €	Tous biens	779	Renouvelable tous les 15 ans
DON FAMILIAL DE SOMMES D'ARGENT	31 865 €	Donateur < 80 ans, donataire majeur, somme d'argent uniquement.	790 G	Cumulable avec l'art. 779
DONATION GRAND-PARENT → PETIT-ENFANT	31 865 €	Tous biens	790 B	Souvent confondu avec 790 G
VERSEMENTS ASSURANCE VIE APRÈS 70 ANS	30 500 € (global)	Tous bénéficiaires confondus	757 B	Au delà : barème selon lien réel de parenté

## Le conseil de La France Mutualiste

1

### Revoir la clause bénéficiaire : une étape déterminante

➤ Les contrats d'Henri étaient bien structurés, mais ses clauses bénéficiaires désignant les enfants ne prévoyaient pas la possibilité de représentation en cas de prédécès ou de renonciation. Sans clause adaptée, les parts auraient pu tomber dans la succession taxée jusqu'à 60 %. Pour éviter ce scénario, la clause rédigée intègre désormais la mention « *vivants ou représentés, y compris en cas de renonciation* », ouvrant la voie à une transmission directe aux petits-enfants si l'un des enfants y renonce. ■

2

### Accepter ou renoncer : une décision individuelle

➤ Au décès d'Henri, ses trois enfants sont bénéficiaires à parts égales de 150 000 €. Jérémie, sans besoin de liquidités, choisit de renoncer : grâce au fait que les versements ont été effectués avant les 70 ans de l'assuré, ses deux enfants reçoivent sa part en représentation, au même taux de 20 %, après abattement de 152 500 € par bénéficiaire dont leur père aurait bénéficié.

➤ Chloé et Frédéric, qui n'ont pas d'enfants, acceptent leurs parts et en profitent pour actualiser leurs clauses bénéficiaires, désignant les enfants de Jérémie comme futurs destinataires de leurs contrats. ■

3

### Utiliser tous les leviers de la donation

➤ Après la succession, Sylvette place 250 000 € en assurance vie. Jérémie imagine qu'il pourrait renoncer une nouvelle fois, le moment venu, comme il l'a fait pour son père. Mais cela ne serait pas optimal : les versements ont été effectués après 70 ans. Dans ce cas (article 757 B du CGI), le taux fiscal applicable dépend du lien de parenté réel du bénéficiaire avec la défunte. Jérémie bénéficie du barème en ligne directe, après partage de l'abattement de 30 500 € entre les bénéficiaires. S'il renonce, ses enfants viennent en représentation avec leur propre lien de parenté : les petits-enfants ne disposeront alors que d'un abattement de 1 594 € chacun. La facture fiscale serait nettement plus lourde pour la génération suivante.

➤ La solution : accepter, puis transmettre par donation directe aux enfants, en mobilisant deux abattements cumulables :  
 • 100 000 € de parent à enfant (article 779 du CGI) ;  
 • 31 865 € au titre du don familial de sommes d'argent (article 790 G du CGI), sous réserve que le donateur ait moins de 80 ans.  
 Soit 131 865 € transmis sans droits par enfant, une opération renouvelable dans quinze ans, et réalisable immédiatement. ■

## CONSEIL



FLORENT RUDONI  
 Conseiller mutualiste à Avignon

### « ÉPARGNER NE SUFFIT PAS. C'EST LA TRANSMISSION QUI VALIDE TOUT LE RESTE »

« Quand j'ai rencontré Henri, peu de temps après mon arrivée à l'agence en 2023, j'ai vite compris que j'étais face à quelqu'un d'informé, qui avait vraiment pris soin de son épargne. Chaque contrat avait sa date, sa fiscalité, sa raison d'être. Sur le plan des enveloppes fiscales, on frôlait l'optimal, ce qui explique en partie l'importance de l'épargne accumulée. Mais un point essentiel restait perfectible : les clauses bénéficiaires, rarement mises à jour et pourtant déterminantes. Lorsque j'ai rencontré sa famille après son décès, tout le travail a pris sens : chacun a pu faire des choix différents, adaptés à sa situation et fiscalement pertinents. Ce cas rappelle une vérité simple : bien épargner ne suffit pas. C'est la transmission qui valide tout le reste. » ■

# à vos côtés

À VOS CÔTÉS

**La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2026**, adoptée fin décembre 2025, et la loi de finances 2026, promulguée le 19 février 2026, introduisent **des évolutions qui impactent votre épargne**, en particulier votre PER. Qu'est-ce qui change concrètement en 2026 ? On vous aide à y voir clair.



## Déductibilité des versements complémentaires sur le PER : c'est fini après 70 ans

Les versements volontaires effectués sur un PER par un souscripteur de plus de 70 ans ne sont désormais plus déductibles des revenus pour le calcul des impôts. **La loi de finances 2026** prévoit que **cet avantage fiscal s'arrête au jour du 70<sup>e</sup> anniversaire**. Pour autant, le souscripteur peut bien sûr continuer à verser sur son PER !



## La CSG en hausse

Dans le cadre de la LFSS 2026, la **contribution sociale généralisée (CSG)** est **passée de 9,2 % à 10,6 %** au 1<sup>er</sup> janvier sur certains revenus de placement et du patrimoine. Lorsqu'on ajoute les 0,5 % de CRDS et les 7,5 % de prélèvement de solidarité, dont les taux restent inchangés, cette hausse porte le **total des prélèvements sociaux à 18,6 %, contre 17,2 % auparavant**.

Cette augmentation concerne plusieurs produits d'épargne dont les plans d'épargne retraite, mais pas l'assurance vie. Concrètement, le titulaire du contrat concerné sera prélevé de 18,6 % :

- sur les intérêts en cas de sortie en capital,
- sur une fraction du capital déterminée en fonction de son âge au moment de la liquidation en cas de sortie en rente.



VOTRE ÉPARGNE

# ça change en 2026



## Allongement du délai de report des plafonds de déduction des PER

**La loi de finances 2026** prévoit que les titulaires de produits d'épargne retraite (PER, Préfon, PERP, etc.) disposeront désormais de **cinq ans, et non de trois**, pour utiliser le reliquat – c'est-à-dire la part non consommée – de leurs plafonds de déduction fiscale. Attention toutefois, cette mesure n'est pas rétroactive : les plafonds des années antérieures à 2026 ne sont reportables que sur trois ans. Seuls les plafonds des années 2026 et suivantes pourront être reportés sur cinq ans. De fait, cette mesure qui introduit plus de souplesse pour profiter des avantages fiscaux du PER ne produira ses effets qu'à partir de 2030/2031.



## De nouveaux plafonds de déduction fiscale pour le PER...

Enfin, comme tous les ans, **les montants du plafond de déduction des versements sur le PER évoluent**. Il est possible de déduire jusqu'à 10 % de ses revenus d'activité professionnelle de l'année précédente, dans la limite maximum de **37 680 € en 2026**. Le montant minimum déductible, qui est calculé sur le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) de l'année précédente, s'élève lui à **4 710 € en 2026**, contre 4 637 € en 2025. Ce plafond est accessible à tous les titulaires de PER, qu'ils soient salariés, en profession libérale, étudiants ou encore retraités.



## ... mais des plafonds inchangés pour la RMC

Le plafond de rente majorée de la Retraite mutualiste du combattant (RMC), lui, ne change pas. Il reste fixé, comme en 2025, à 2 008,75 € de rente viagère annuelle. Pour rappel, ce plafond fixé par décret résulte de la multiplication de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité et de l'indice de pension militaire d'invalidité (PMI).

## Et moi alors ?

**J'ai 71 ans et j'ai réalisé un versement sur mon PER courant en janvier 2026. Pourrai-je le déduire de mes revenus cette année ?**

Vous ne pourrez malheureusement pas bénéficier de la déductibilité. En effet, si la loi de finances n'a été adoptée que le 19 février 2026, la mesure est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Vous êtes donc concerné par le changement.

**Puis-je utiliser mon reliquat de 2022 cette année, en 2026, pour bénéficier de sa déduction sur mon PER ?**

Non, car la mesure n'est pas rétroactive. En 2026, vous allez pouvoir utiliser votre plafond 2026 en priorité, puis le reliquat de vos plafonds des trois années précédentes (2023, 2024 et 2025). 2031 sera la première année où vous pourrez bénéficier d'un report de déduction sur cinq ans. Vous pouvez retrouver le plafond de l'année et le montant des reliquats des années précédentes sur votre avis d'imposition.

PAS LE TEMPS DE LIRE ?

5

choses  
à retenir !

sur les nouvelles pratiques  
d'investissement

- Une forte dualité  
risque/sécurité
- Une gestion de l'argent  
100 % digitale
- La volonté de donner  
du sens à son investissement
- Une diversification  
vers les actifs volatils
- Les jeunes, victimes  
privilegiées des arnaques  
en ligne



À LA UNE

JEUNES INVESTISSEURS

# Les nouveaux explorateurs

Comme leurs aînés, **les moins de 35 ans** ont grandi dans un contexte économique et social complexe, cumulant les crises.

Ces circonstances, doublées de transformations dans l'usage des nouvelles technologies, ont-elles engendré de **nouveaux comportements en matière d'investissement** ? Quel est le rapport à l'argent de cette génération dite « Z », qui, comme toutes les générations, s'adapte avec ses armes aux évolutions à l'œuvre ? **Portrait de ces investisseurs d'un nouveau genre.**



« **J**e suis jeune, il est vrai ; mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années. » La célèbre réplique de Rodrigue, dans le *Cid*, la pièce de Corneille, se vérifie-t-elle en matière d'investissement ? Nés entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, les Français actifs de moins de 35 ans ont grandi dans un contexte économique, social et environnemental inédit et perturbant. Si c'est votre cas, l'inventaire des conjonctures auxquelles vous continuez aujourd'hui de faire face a de quoi bousculer les repères : le dérèglement climatique, la crise sanitaire, des salaires bas en début de carrière, un accès restreint au logement et à la propriété, une forte instabilité professionnelle, le chômage (16 % des 15-29 ans, + 1,7 point en 2025, selon l'Insee), le blocage de l'ascenseur social qui brouille les perspectives d'avenir, le surendettement (le nombre de dossiers déposés à la Banque de France par les 18-29 ans a presque triplé entre 2022 et 2025), la perte de confiance dans le système de retraite par répartition, les défis de l'intelligence artificielle, etc. Corolaire notable, l'Insee —>



—————> indique que 17 % des jeunes ayant grandi en zone urbaine vivent encore chez leurs parents à 26 ans.

#### Une génération résiliente

Par raccourci, certains appellent cette génération les « zoomers », en référence aux « boomers ». Mais les faits montrent que l'opposition entre générations n'a pas grand sens. Par exemple, on distingue ceux qui sont ou seront aidés par leurs parents ou grands parents et les autres. Si bien qu'on ne peut parler d'une génération homogène socialement et politiquement. Contre toute attente, loin de l'image d'insouciance qui leur est parfois accolée, la majorité des moins de 35 ans fait preuve de pragmatisme et épargnent. Un besoin de sécurité financière marqué : 72 % d'entre eux déclarent chercher davantage à épargner qu'à consommer\*.

#### Une approche décomplexée de l'investissement

Ce réflexe s'est en partie enraciné dans la crise sanitaire du Covid. L'absence d'activité à ce moment-là a conduit de nombreux jeunes actifs à épargner. Cette génération a commencé tôt et a proportionnellement

davantage épargné que les autres. Dès avant le Covid, ils avaient su profiter des taux d'emprunt très bas pour commencer à se constituer un patrimoine immobilier, suivant souvent le chemin de leurs aînés enclins à se doter d'un toit sur la tête. Avec une particularité pour certains : jouer la carte de l'immobilier locatif. À partir de 2022, avec la remontée brutale des taux de crédit, la donne change : l'accès à la propriété s'éloigne. Les moins de 35 ans disposent de revenus suffisants pour épargner mais plus pour obtenir un crédit.

#### Un rapport au temps inédit

Cette approche de l'investissement a aussi intégré une dimension spéculative, explique Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne : « Pendant la crise du Covid, de nombreux jeunes se sont intéressés à la Bourse, avec la volonté de réaliser des gains rapides. Et ils continuent. Les actions sont perçues comme des placements de court terme nécessitant d'être réactif. » Aidés par la digitalisation du secteur, ils peuvent rapidement créer un compte en ligne et procéder à des arbitrages en temps réel. Et en toute autonomie. On touche là à une caractéristique importante des nouvelles pratiques. Cette génération jouirait d'un rapport au temps et à l'argent bien à elle, convaincue que le concept d'un processus cumulatif inscrit dans la durée aurait périclité. « Être plus indépendant, plus libre, c'est aussi être plus individualiste, poursuit Philippe Crevel.

**Nés entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, les Français actifs de moins de 35 ans ont grandi dans un contexte économique, social et environnemental inédit et perturbant**

En matière d'investissement, on assiste à une "américanisation" des comportements influencée par les réseaux sociaux, la massification du digital et l'arrivée de l'intelligence artificielle. Aidés par un niveau de formation plus élevé que celui des générations précédentes, les "Gen Z" vont mieux s'approprier ces ruptures technologiques. Ces nouveaux schémas répondent aussi à de nouvelles aspirations. »

#### De nouvelles pratiques d'investissement

Car au premier abord, pour investir, les moins de 35 ans semblent inscrire leurs pas dans ceux de leurs parents. C'est peut-être votre cas ou celui de vos enfants. Ils épargnent, on l'a vu, à travers des supports aussi incontournables que l'immobilier, les livrets réglementés, les assurances vie et même les PER. Attirés également par les promesses de nouveaux supports comme les crypto-actifs, le crowdfunding ou les fonds indiciels (ETF), ces habitués du smartphone tirent pleinement bénéfice de la digitalisation, notamment pour se former et diversifier leurs investissements. Peut-être l'avez-vous constaté, les canaux traditionnels (télévision, presse écrite, radio) sont délaissés, au profit des réseaux sociaux, des influenceurs spécialisés et de l'IA.

**C'est presque toujours la jeunesse qui innove... Et c'est elle qui a ouvert la voie sur les investissements en ligne**



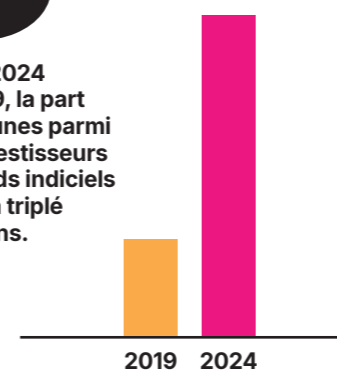
De nombreux jeunes investisseurs considèrent qu'ils peuvent se former en toute autonomie : 51 % estiment qu'une IA communique de manière claire sur l'épargne et l'investissement (49 % pour un influenceur), 44 % faisant confiance à une IA en matière de conseil en épargne et investissement\*. Quitte à prendre des risques (lire l'encadré page 18).

#### Du smartphone au portefeuille

C'est presque toujours la jeunesse qui innove... Et c'est elle qui a ouvert la voie sur les investissements en ligne. Ces nouvelles solutions offrent une grande autonomie : plateformes de courtage, applications d'investissement, néobanques, robo-advisors, etc. En quelques clics, elles permettent d'accéder à la Bourse, aux actions cotées, aux cryptos, au crowdfunding, etc. Les investisseurs sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes : en 2024, près de 40 % des nouveaux investisseurs en actions avaient moins de 35 ans, contre 12 % en 2019. Même engouement pour les ETF et les cryptoactifs (en 2024, près de 57 % des détenteurs ont moins de 35 ans\*\*). Et ils sont près d'un tiers à se dire prêts à investir dans un cryptoactif contre 11 % chez les 65 ans et plus.

**x3**

Entre 2019 et 2024, la part des jeunes parmi les investisseurs en fonds indiciels (ETF) a triplé en 5 ans.



CHIFFRÉ

72%

## DES JEUNES, PLUS SUJETS AUX ARNAQUES

Entre rumeurs, fake news et fraudes, les jeunes sont au premier rang des victimes de phishing (SMS ou courriel frauduleux incitant à communiquer des données personnelles) et d'usurpation d'identité. Moins attentifs, en recherche de gain rapide et sûrs de leurs connaissances, ils tombent plus facilement dans les mailles des escrocs. Une étude menée par l'Autorité des marchés financiers en octobre 2024 a révélé que 72 % des 18-34 ans sont exposés au risque d'arnaques à l'investissement en ligne. Allant parfois jusqu'à tomber dans le piège du surendettement. ■



© Getty Images, Francesco Carra fotografato

### → Quête de rendement et goût du risque

Cet enthousiasme pour les actifs volatils repose, en partie, sur l'idée que le salariat ne suffit plus à faire fortune et à assurer ses vieux jours. Un constat qui pousse à se tourner vers des actifs plus risqués aux promesses de gains rapides. De nombreux jeunes investisseurs doublent cette appétence pour le risque et un horizon d'investissement court avec une épargne sur des supports sécurisés.

### Donner du sens à son investissement

Paradoxe encore avec la forte sensibilité de cette génération aux valeurs. L'épargne devient un acte citoyen. Selon l'Autorité des marchés financiers\*\*\*, leur investissement doit avoir du sens, en plus du rendement, et contribuer à créer un impact positif, social ou environnemental. Les moins de 35 ans semblent être de plus en plus nombreux à déclarer s'intéresser aux fonds responsables et à la finance « verte ». Avec un écueil cependant : ils jugent ces offres complexes et ont tendance à faire un pas de côté au moment du passage à l'acte.

Entre éthique et rendement, le choix final est parfois le reflet d'un décalage entre souhait et réalité. « Ces réactions sont liées à un déficit d'information et doivent inciter les professionnels de l'épargne à davantage de pédagogie, insiste Philippe Crevel. Car l'intention est là. Les comportements de la génération Z vont marquer durablement la manière de gérer son argent. Les atouts de la digitalisation vont petit à petit se diffuser à l'ensemble de la société. Un signal positif et encourageant puisque ces investissements participent, in fine, à renforcer l'économie, l'emploi et la croissance. » Merci la Gen Z ! ■

\* Baromètre 2025 des comportements des épargnants français - Viaoice et La France Mutualiste.

\*\* Étude de l'association pour le développement des actifs numériques (ADAN) avec KPMG et Ipsos.

\*\*\* Étude réalisée en avril 2023 par l'institut OpinionWay.

« L'investissement devient un outil de projection, voire de protection, face à un avenir perçu comme plus incertain »

Philippe Crevel,  
directeur du Cercle de l'épargne

# portrait robot



**Crypto-compatibles**  
Un tiers se dit prêt à investir dans un cryptoactif.

**33%**  
des trentenaires détiennent une assurance vie.

© Getty Images, Igor Suka

Données 2024 - Sources : AMF - Étude Cercle de l'épargne



**Curieux des ETF**  
Ils représentent 30 % des investisseurs en ETF.



**L'attractivité de la Bourse**  
Environ la moitié considère qu'il est intéressant d'investir en Bourse.

## Êtes-vous un investisseur défricheur ?

Si vous avez moins de 35 ans et adoptez ces réflexes en matière d'investissement, vous appartenez certainement à la catégorie des investisseurs défricheurs : une fois votre épargne de précaution enclenchée, vous ajoutez l'audace au pragmatisme. Comme un tiers des moins de 35 ans, vous détenez une assurance vie, et un quart d'entre vous, un PER. Surtout, vous êtes fortement attiré par des placements plus dynamiques. Et votre appétence au risque est marquée : l'Autorité des marchés financiers relève que vous êtes près de six sur dix à déclarer accepter de prendre des risques. Enfin, vous diversifiez beaucoup vos investissements (fonds indiciels [ETF], fonds de capital-risque, crypto-actifs, actions cotées, financement participatif, etc.). Alors, vous vous reconnaissez ? ■

**63%**  
considèrent l'investissement immobilier comme un placement attractif.



« J'ai investi très tôt en Bourse, pendant la crise du Covid. Je ne travaillais pas encore, je voulais essayer, pour jouer. J'aime bien prendre des risques, d'ailleurs ça a payé puisque j'ai doublé la mise sur certaines actions investies dans le secteur du luxe. Quand j'ai reçu de l'argent de mon grand-père, je l'ai placé pour le faire fructifier. En complément, j'ai ouvert une assurance vie sur un fonds en euros avec un profil assez risqué. Depuis que je travaille, j'abonde tous les mois en vue de me constituer un apport pour acheter un logement ou faire un investissement locatif. J'ai aussi gardé une épargne de précaution. Je diversifie mes investissements. »

Antoine K., 25 ans

Données 2024 - Sources : AMF - Étude Cercle de l'épargne

Les nouvelles technologies facilitent la vie... mais aussi les escroqueries d'un nouveau genre, en particulier en matière de gestion financière. À l'heure du numérique, de nouveaux risques émergent qui viennent s'ajouter aux arnaques plus classiques. **Avez-vous les bons réflexes ?**

# Êtes-vous maître dans l'art de déjouer les arnaques ?



© Getty Images, Brothers91

## 1 Votre conseiller bancaire ou financier vous demande votre code de carte de crédit en urgence

- A** Vous refusez catégoriquement : votre code secret doit rester connu de vous seul.
- B** La situation doit être débloquée d'urgence : vous vous exécutez illico.
- C** Vous avez un doute et demandez un temps de réflexion.

## 2 Vous recevez un email d'un organisme que vous connaissez, vous invitant à mettre à jour votre compte et réclamant diverses informations : date de naissance, n° de sécurité sociale, adresse...

- A** Vous vérifiez par un autre canal qu'il s'agit bien de l'organisme que vous connaissez.
- B** Vous cliquez sur le lien mentionné dans l'email pour en savoir plus.
- C** Vous fournissez les informations demandées sans aller plus loin.



© Getty Images, Moor Studio

## 3 L'usurpation d'identité

- A** Consiste à commettre une escroquerie en utilisant vos données personnelles et/ou bancaires sans votre accord.
- B** Suppose la perte ou le vol de ses papiers d'identité ou de sa carte bancaire.
- C** Intervient seulement sur un réseau de communication en ligne : sites Web, courriers électroniques, messages publiés en ligne, profils sur les réseaux sociaux...

## 4 Un rançongiciel

- A** Est un logiciel malveillant qui concerne uniquement les entreprises et collectivités.
- B** Est un logiciel malveillant qui bloque un ordinateur ou l'accès à ses fichiers. Il faut verser le paiement d'une rançon pour le déverrouiller.
- C** Est un logiciel malveillant qui affecte uniquement les ordinateurs non protégés par un antivirus.



© Getty Images, J Studios

## 5 La double authentification

- A** Est un dispositif utilisé par les physionomistes à l'entrée des discothèques.
- B** Concerne uniquement les sites de vente en ligne.
- C** Permet de renforcer la sécurité de vos comptes grâce à un code provisoire reçu par SMS ou par email, en plus de votre nom de compte et de votre mot de passe.



© Getty Images, Randy Paris

## 7 Une pyramide de Ponzi

- A** Est un exercice d'équilibriste particulièrement exigeant mis au point par Charles Ponzi, au cirque de Boston.
- B** Est un montage financier frauduleux de type cavalerie : les investissements des clients sont rémunérés par les fonds des nouveaux entrants.
- C** Est un dispositif de placement financier offrant des rendements attractifs.

## 6 On vous propose un bon plan à saisir d'urgence : un placement financier offrant des gains élevés et rapides

- A** Vous posez des questions précises et effectuez des vérifications, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : numéro d'enregistrement de la société, liste noire, etc.
- B** L'offre ne durera pas : vous foncez et souscrivez !
- C** Le site Internet est celui d'une institution officielle : c'est sans risques.



EN DIFFÉRÉ DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX



Le bloc-notes de l'investisseur



Aliéné ou réservé, quel régime pour votre RMC ?



Allô Max, notre avatar IA



Les bonnes réponses : 1 : A / 2 : A / 3 : A / 4 : B / 5 : C / 6 : A / 7 : B

**Vous avez tout bon**  
 Impécable ! Vous savez repérer les signaux d'alerte et protéger vos données. Continuez à cultiver cette vigilance, votre sens critique est votre meilleur allié : en matière de sécurité financière, la prudence n'est jamais excessive.

**réponses**  
 Vous êtes sur la bonne voie. Quelques automatismes restent à renforcer, notamment face aux sollicitations urgentes ou trop crédules... et pourtant ne le sont pas. Prenez le temps de vous informer : quelques signaux d'alerte sont souvent utiles. Avant toute action, vérifiez par un canal officiel. La prudence reste votre meilleure protection.

**bonnes réponses**  
 La sécurité numérique et/ou financière mérite un peu plus d'attention. Certaines situations peuvent sembler d'attente. Certains détails sont simples à éviter bien des pièges. Mieux vaut identifier ses points de vigilance aujourd'hui que subir une arnaque demain.



Paris

## LA DÉFENSE

C'est dans les tours de La Défense que se joue la sécurisation de votre épargne. Un travail d'équipe qui mobilise de nombreux métiers : depuis votre conseiller jusqu'aux experts de la traçabilité des flux financiers, rencontre avec celles et ceux qui veillent sur votre patrimoine.

© Idefix Photographie



SUR LE TERRAIN

Au carrefour de multiples flux financiers, La France Mutualiste contribue à l'effort international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). En vérifiant scrupuleusement la provenance et la destination des fonds qui lui sont confiés, la mutuelle protège le patrimoine de ses adhérents et la société tout entière contre la fraude et les circuits économiques illicites. C'est ainsi, en œuvrant pour tous et pour chacun, qu'elle incarne pleinement l'esprit mutualiste.



## Ce que nous avons besoin de savoir de vous pour vous protéger

**P**our prévenir la réinjection dans l'économie légale de fonds ou d'actifs financiers d'origine douteuse, La France Mutualiste exerce chaque jour une vigilance stricte. Elle lutte tout aussi activement contre le danger grandissant de la fraude, notamment par usurpation d'identité.

« Bien connaître nos adhérents est la meilleure défense contre toutes ces menaces, c'est pourquoi nous demandons et vérifions attentivement un certain nombre de justificatifs à chaque opération, explique Emmanuel Guyot, directeur des Risques. Dans le cadre de la LCB-FT, nous nous assurons bien sûr de la provenance des fonds lors de l'ouverture d'un contrat et de leur destination à sa sortie. Mais les pièces d'identité,



© Idefix Photographie

De gauche à droite, Nadia Massaid, chargée LCB-FT, Emmanuel Guyot, directeur des Risques, et Aurélie Cohen, responsable du Contrôle interne, au cœur du réacteur pour sécuriser votre patrimoine.

adresse, RIB ou informations financières et patrimoniales nous permettent aussi de détecter immédiatement toute activité pouvant signaler une tentative de fraude contre un adhérent : un retrait dans un pays qui ne correspond pas à son lieu de résidence, ou des mouvements sans rapport avec son train de vie

habituel, ou encore un changement de clause bénéficiaire inattendu. » C'est pourquoi un conseiller redemandera parfois des pièces justificatives qu'il possède déjà, afin de vérifier que son interlocuteur les détient toujours, prouvant de fait son identité. Connaître ses adhérents permet ainsi à La France Mutualiste de les protéger et de les conseiller au mieux, tout en assurant un véritable rôle sociétal de vigie face aux flux financiers illicites.

### Regards croisés pour plus de sécurité

Au cœur du dispositif, l'équipe du Contrôle interne, sous la houlette d'Aurélie Cohen, met son expertise au service de tous les métiers, du réseau commercial à la



© Idefix Photographie

—> gestion des contrats. « Nous intervenons lorsqu'ils ont besoin d'un avis supplémentaire sur un dossier ou sur des pièces justificatives, détaille Nadia Massaid, chargée LCB-FT. Nous vérifions avec eux si les informations dont ils disposent sont bien complètes et cohérentes. Environ 10 % des dossiers bénéficient de cette analyse complémentaire. »

Les membres de l'équipe du Contrôle interne croisent fréquemment leurs regards sur un document ou une étape spécifique de la vie d'un contrat. « Nous avons établi une cartographie des risques », explique Sacha Mannevy. Florent Chenais développe : « Nous concentrons par exemple notre vigilance sur la provenance des fonds lors de l'ouverture d'un contrat ou de versements complémentaires : des étapes où il est crucial d'éviter l'entrée de capitaux d'origine illicite, que quelqu'un pourrait chercher à blanchir. » Il est évidemment aussi exclu d'accepter comme adhérent une personne placée sous gel des avoirs, une mesure juridique qui vise les individus notoirement impliqués dans des affaires criminelles.

« Les contrats des personnalités politiquement exposées ainsi que toutes les opérations portant sur des montants importants font également l'objet d'une attention particulière, ajoute Aurélie Cohen. On peut parfois



© Idefix Photographie

L'équipe du Contrôle interne apporte un regard neuf et complémentaire sur les dossiers complexes

**« Ce qui nous anime, c'est l'éthique, la volonté de protéger nos adhérents, notre mutuelle, et à travers elle la société tout entière »**

Aurélie Cohen

nous reprocher de demander beaucoup de pièces justificatives, mais nous le faisons uniquement pour nous assurer que rien ne viendra mettre en danger ni l'adhérent, ni la mutuelle. Cela fait partie de notre devoir de conseil et de nos obligations réglementaires en tant qu'organisme financier. »

#### L'alliance de la technologie et du terrain

En 2026, difficile de parler de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux sans évoquer la montée en puissance d'un nouveau paramètre : l'intelligence artificielle. Elle va certes permettre la mise en place de nouveaux outils toujours plus performants pour détecter les flux financiers suspects, les tentatives de falsification de documents et d'usurpation d'identité, mais c'est une médaille qui a son revers. « Ces outils seront tout aussi efficaces pour essayer de frauder de manière toujours plus sophistiquée, nous en sommes pleinement conscients, souligne Aurélie Cohen. Toutefois, La France Mutualiste se distingue par le contact humain qu'elle entretient avec ses adhérents. Nos conseillers les connaissent personnellement, et se déplacent même chez eux. Cette proximité reste un vrai rempart contre les risques d'un monde qui se "virtualise" de plus en plus. »

Sur le terrain, l'équipe d'Aurélie Cohen peut compter sur l'expertise du réseau des conseillers, fort de près de 150 commerciaux et d'une vingtaine de téléconseillers. « Ils prennent le temps d'expliquer la raison de chaque vérification, de chaque justificatif demandé, souligne Nathalie Adam, responsable Contrôle et conformité. Ils incarnent véritablement la relation de confiance qui lie la mutuelle à ses adhérents. »

#### Les sentinelles du réseau

Commerciaux et téléconseillers s'appuient à leur tour sur les 70 collaborateurs en charge de la

relation adhérents, qui vérifient les informations reçues et approfondissent les dossiers avec l'équipe du contrôle interne en cas de doute. « Nous sommes un peu des vigies » analyse Isabelle Legendre, directrice adjointe du service. Marc Lajenette, responsable du pilotage Contrôle et qualité, renchérit : « Nous faisons tout particulièrement attention

**« Ce que nos adhérents nous confient, c'est souvent l'épargne d'une vie. Derrière la LCB-FT, c'est ce patrimoine que nous protégeons »**

Marc Lajenette



© Idefix Photographie

Nathalie Adam de l'animation des ventes

En première ligne pour votre sécurité : Isabelle Legendre et Marc Lajenette, de la relation adhérents



Chaque jour, nos gestionnaires veillent à la traçabilité des flux financiers

## 3 QUESTIONS À



© Idefix Photographie

**PHILIPPE FRANCO,**  
directeur Juridique et Conformité

#### En quoi la LCB-FT est-elle utile pour nos adhérents ?

**P.F. :** La mutuelle leur appartient ! Au-delà des obligations réglementaires, veiller à la sécurité financière et à la bonne réputation de La France Mutualiste sert avant tout à protéger nos adhérents et leur patrimoine, et à garantir que jamais leur nom ne sera associé à des activités frauduleuses par manque de vigilance de notre part.

#### Ces obligations réglementaires, quelles sont-elles ?

**P.F. :** Comme tout organisme financier, nous devons connaître nos adhérents et nous assurer qu'aucune de leurs opérations ne relève d'activités passibles d'une sanction pénale. Cette réglementation est pilotée en France par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et au niveau européen par l'AMLA (Anti-Money Laundering Authority\*).

#### Comment sont sécurisées les données personnelles des adhérents ?

**P.F. :** Elles sont archivées dans leur dossier et accessibles seulement à des collaborateurs habilités. Notre responsable de la sécurité des systèmes informatiques et notre délégué à la protection des données personnelles veillent en permanence sur ce dispositif. Nous sommes aussi soumis au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). ■

\*Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent

# Nos sondages aujourd'hui accompagnent vos investissements de demain

Dans un contexte marqué par les incertitudes, **comprendre les comportements et les attentes des épargnants** est essentiel. À travers son baromètre et plusieurs études thématiques, La France Mutualiste décrypte les évolutions à l'œuvre... **et s'en nourrit pour mieux vous accompagner.**

**C**omment agissent les Français dans le contexte actuel, marqué par les crises politiques, économiques, sociales et géopolitiques ? Comment mieux capter les signaux faibles et les décrypter pour offrir des solutions adaptées ? « *Les études que nous conduisons nous offrent une compréhension fine de la société vis-à-vis des questions d'argent, un sujet éminemment humain, intime et complexe. Nous accordons une grande importance à la fiabilité, raison pour laquelle le baromètre que nous avons lancé début 2026 est réalisé par un institut de sondage externe, Viavoice, sur un échantillon représentatif de la population* », souligne Madeleine-Sophie Mattiati, directrice de la Communication et de l'Engagement à La France Mutualiste. De fait, les résultats de l'étude illustrent l'impact des facteurs exogènes sur l'intention d'épargner. L'inquiétude est généralisée : 90 % des Français considèrent qu'il est prudent d'épargner dans le contexte actuel ; 72 % ressentent le besoin d'augmenter leur épargne, une proportion qui grimpe à 82 % chez les catégories sociales supérieures. Dans les faits, 84 % des Français ont épargné au cours des douze derniers mois, une moyenne qui masque cependant de profondes disparités : 39 % des sondés épargnent autant qu'avant tandis que 30 % déclarent épargner moins, en particulier les familles monoparentales particulièrement exposées aux tensions budgétaires. « *Ces éléments rappellent l'importance du modèle mutualiste appliqué à l'épargne : chacun a droit à un conseil personnalisé, quelle que soit sa situation financière* », ajoute Madeleine-Sophie Mattiati.



## Et vous, vous sentez-vous indépendant financièrement ?

Au-delà de ces enseignements globaux, d'autres enquêtes mettent en lumière des transformations plus structurelles. En 1965, les femmes avaient, pour la première fois, le droit d'ouvrir un compte bancaire... sans avoir à demander l'autorisation à leur mari ! Soixante ans après cette conquête historique, La France Mutualiste et Bpifrance Le Lab ont réalisé une étude d'envergure qui dessine les contours d'une société en pleine mutation. Aujourd'hui, un Français sur deux estime que disposer de ses propres ressources financières est la clé de l'équilibre d'une femme – un chiffre qui a doublé en moins de quarante ans. Pour autant, par rapport aux hommes, les femmes sont toujours moins nombreuses à investir dans des produits diversifiés comme l'assurance vie, les plans d'épargne action ou les comptes-titres. Si ce déséquilibre s'explique en grande partie par le manque de moyens, la démocratisation des savoirs financiers a aussi un rôle à jouer.

## Les Français et la défense : une étude dont découle une nouvelle offre

Investisseur engagé, la France Mutualiste a par ailleurs souhaité recueillir l'opinion des Français sur un autre sujet d'actualité : les investissements dans le secteur de la défense. L'étude, réalisée en mars 2025, révèle que la défense doit être une priorité pour 7 Français sur 10. Il s'agit d'un secteur stratégique pour l'économie et l'emploi pour 75 % d'entre eux. « *Le financement de la défense fait totalement partie de notre ADN, rappelle Madeleine-Sophie Mattiati. Nous gérons la Retraite mutualiste du combattant depuis plus d'un siècle. En 2026, nous avons lancé pour les épargnants individuels le fonds Sienna Dette Privée Défense Europe. Créé avec le gérant de fonds Sienna IM, il contribue au financement des PME et ETI du secteur. Nos adhérents peuvent, s'ils le souhaitent, se renseigner auprès de leur conseiller.* »

## Êtes-vous prêt pour la grande transmission ?

L'étude menée avec Viavoice donne un éclairage sur « la grande transmission ». Autrement dit, le transfert, au cours des prochaines années, du patrimoine accumulé par les Français nés après la Seconde Guerre mondiale. Parmi les personnes interrogées, 45 % se disent concernées par cet héritage, dont 12 % qui pensent hériter d'une somme importante. Plus généralement, 47 % estiment que l'héritage est un système juste, 82 % qu'il est important de transmettre un héritage à ses enfants. ■

## POUR VOTRE AUTONOMIE



## « Je dois aménager mon logement. La mutuelle peut-elle m'aider ? »

**Handicap, accident de la vie, maladie invalidante...** Le fonds social et d'entraide de la France Mutualiste peut vous accompagner lorsque la vie bascule.

### Le fonds social : qu'est-ce que c'est ?

Doté de 150 000 euros destinés aux adhérents, le fonds social incarne pleinement notre engagement de solidarité. Il apporte une aide concrète à tous ceux qui rencontrent des difficultés financières à la suite d'un aléa de la vie.

### Dans quels cas solliciter le fonds social ?

Le fonds social peut être mobilisé dans de nombreuses situations : aménagement du domicile en cas de perte d'autonomie, prise en charge de travaux après une catastrophe naturelle, financement de soins spécifiques ou encore soutien aux aidants.

Il s'adresse aux adhérents confrontés à des difficultés ponctuelles, nécessitant un accompagnement financier ciblé et unique. Cette aide exceptionnelle intervient en dernier recours, après mobilisation des dispositifs existants (assurance, aides sociales, etc). Les situations de surendettement ainsi que les dépenses récurrentes sont exclues.

### Comment faire ?

Deux possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez contacter le fonds social par courrier ou par email à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous pouvez aussi vous adresser directement à votre conseiller ou votre président de comité de vie mutualiste. Nous étudierons ensuite votre situation et constituerons un dossier qui sera soumis à l'appréciation de la commission du fonds social. ■



### Nous contacter

par email : [fonds-social@la-france-mutualiste.fr](mailto:fonds-social@la-france-mutualiste.fr)  
ou par courrier : La France Mutualiste – Fonds social –  
Tour Pacific 11-13 cours Valmy 92977 PARIS LA DÉFENSE

# Pour faciliter votre transmission, *faites adhérer vos proches !*

**100 €  
OFFERTS\***  
à chacun de vos  
bénéficiaires

(offre soumise à conditions,  
notamment d'investissement  
en unités de compte  
présentant un risque  
de perte en capital)

Pour ceux qui  
comptent le plus,  
*tout se prépare  
dès maintenant.*

\*Offre valable du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 janvier 2027, pour une première souscription à un contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 en gestion pilotée/profilée investis de 25% minimum à 100% en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital (sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces demandées pour la constitution du dossier). La valeur des unités de compte n'est pas garantie. Elle peut augmenter ou baisser, en fonction des marchés financiers. Le bénéficiaire ne doit jamais avoir été adhérent à La France Mutualiste. Le bénéficiaire reçoit, sous 12 semaines environ, 100€ d'abondement sur son contrat Actépargne2. L'offre est non cumulable avec toute offre en cours et pourra être modifiée, suspendue ou interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).

 **La France  
Mutualiste**  
Épargne - Retraite  
Groupe malakoff humanis

Votre argent,  
**il suffit d'en  
parler**